



3.7 La taille de régénération dans les bleuetières

INTRODUCTION

Le bleuetier produit plusieurs tiges ramifiées s'il ne subit pas une taille de rajeunissement. Ainsi, au lieu de produire des bourgeons floraux, la croissance végétative est favorisée, ce qui rend le plant de moins en moins productif. La taille consiste donc à éliminer la partie aérienne des plants et à provoquer l'émergence de nouvelles pousses, plus productives, provenant directement du rhizome. Cette taille de régénération marque le début de chaque cycle de production et se pratique tous les deux ou trois ans. Elle peut se faire à l'aide d'un fauchage ras ou d'un fauchage plus long suivi d'un brûlage.

LE MOMENT DE LA TAILLE

La taille s'effectue pendant la période de dormance du bleuetier, laquelle commence à l'automne après un gel mortel et se termine au printemps avant le débourrement du plant. Le choix du moment doit se faire en fonction de plusieurs facteurs, dont la technique utilisée, la température, la présence de ravageurs (maladies, mauvaises herbes et insectes), la machinerie disponible ainsi que la superficie et la topographie du terrain.

Une taille de printemps...

- laisse moins de temps au producteur pour réaliser le désherbage et la fertilisation;
- favorise la rétention de la neige par les plants laissés au champ, limitant ainsi les problèmes de gel hivernal;
- effectuée trop tard, elle diminue la période de croissance végétative avant le début de la formation des bourgeons floraux, diminuant ainsi le potentiel de récolte de l'année suivante. Cette pratique génère également une perte d'énergie pour le plant s'il est taillé après avoir amorcé sa croissance.

Une taille d'automne...

- effectuée trop tôt, elle cause une diminution des réserves de nutriments qui s'accumulent dans les rhizomes du plant pour servir à la reprise de la croissance le printemps suivant. Cette pratique peut avoir un effet limitatif sur le développement du plant de bleuet lorsqu'elle est appliquée de façon répétitive;
- donne plus de temps pour les travaux de printemps.

LA TAILLE PAR FAUCHAGE

La fauche consiste à couper le plant le plus près possible du sol, à l'automne ou au printemps. La coupe doit être effectuée sous les derniers bourgeons latéraux de la tige, le plus près du sol possible, afin de permettre la croissance de la nouvelle tige à partir du rhizome (Figures 1a et 1b). Il faut bien ajuster la hauteur de coupe pour que les couteaux n'atteignent pas la couche de matière organique. Il faut être particulièrement vigilant lorsqu'il y a présence de coteaux afin de ne pas creuser le sol et endommager les rhizomes qui s'y trouvent. Un fauchage inadéquat peut entraîner la création de zones d'érosion.



Figure 1a. Hauteur de coupe inadéquate (trop long)

Source : Club Conseil Bleuets



Figure 1b. Hauteur de coupe adéquate

Source : Club Conseil Bleuets

La vitesse d'avancement doit être lente, ajustée à la topographie du terrain et à l'équipement employé pour assurer un fauchage efficace. Les couteaux utilisés doivent être en bon état afin d'effectuer une coupe franche.

Il existe deux types de faucheuses sur le marché, soit les faucheuses rotatives et les faucheuses à fléau. Les faucheuses rotatives sont de moins en moins utilisées, car elles peuvent endommager le terrain et produire une hauteur de coupe moins uniforme. Quant à la faucheuse à fléau (Figure 2), elle permet d'effectuer une taille de qualité supérieure et sa construction offre plus de robustesse sur les terrains où il y a présence de roches. Il existe des faucheuses à fléau à une ou à plusieurs sections, ainsi que différents modèles offrant divers niveaux de robustesse permettant de s'ajuster à l'état du terrain.



Figure 2. Faucheuse à fléau

Source : MAPAQ

Il est à noter qu'une faucheuse trop large laisse à certains endroits des plants trop longs tandis qu'à d'autres endroits, elle endommage la couche de matière organique. Le choix de la largeur de la faucheuse est donc lié à la topographie du terrain.

La taille d'automne par fauchage

Les principaux avantages sont les suivants :

- la majorité des tiges non coupées tout près du sol peuvent être détruites pendant l'hiver. Cette situation optimise la reprise des plants à partir du rhizome et non à partir de la vieille tige;
- il est plus facile d'effectuer une coupe franche, car le plant contient moins de sève.

La taille de printemps par fauchage

Le fauchage de printemps doit être très bien effectué, car les tiges qui ne sont pas coupées suffisamment au ras du sol portent des bourgeons qui n'ont pas été détruits pendant l'hiver. Par conséquent, une partie des nouvelles tiges de bleuétier proviendront de ces bourgeons plutôt que du rhizome. Les couteaux doivent être changés fréquemment.

LA TAILLE PAR BRÛLAGE

Le brûlage peut être réalisé soit à l'automne, soit au printemps durant la période de dormance du bleuetier. La chaleur produite par le brûlage détruit la partie aérienne du bleuetier. Pour que la méthode du brûlage contribue favorablement à la régénération, tout en assurant la maîtrise de certains ennemis de culture, elle doit être effectuée avec précaution. En effet, une température de brûlage trop élevée affecte la couche de matière organique dans laquelle pousse le bleuetier, en plus d'élever considérablement les coûts de l'opération. À l'inverse, une température de brûlage trop faible ne détruit pas uniformément les tiges de bleuetier, ce qui affecte la productivité du champ à la récolte suivante et n'offre pas un contrôle sanitaire sur les organismes nuisibles qui se trouvent dans la litière à la surface du sol.

Dès que l'écorce du plant est affectée, le brûlage est suffisant. La chaleur doit seulement faire éclater les bourgeons et non faire brûler les résidus de culture. L'opérateur doit donc avoir une bonne connaissance des équipements et de leur efficacité sous différentes conditions d'humidité du sol et conditions climatiques.

Le brûlage peut être précédé ou suivi d'une fauche pour rabattre les bouts de tige pouvant nuire à la récolte semi-mécanisée. La hauteur de coupe peut être plus élevée pour ce type de fauche que celle de la fauche de régénération. Lorsque le terrain est accidenté et que l'opération de fauchage n'a pas donné de résultats adéquats, il est possible de compléter le travail en effectuant un brûlage rapide qui permet d'éliminer les bourgeons latéraux toujours présents sur les plants après le fauchage. Les nouvelles pousses peuvent alors émerger directement des rhizomes. Ces dernières sont plus productives. Parfois, il peut être nécessaire d'utiliser la méthode du brûlage dans les endroits non accessibles à la faucheuse.

Le brûlage est généralement effectué à l'aide d'un brûleur à l'huile (Figure 3). Il existe aussi des brûleurs au gaz propane. Pour effectuer le brûlage d'une bleuetière, il faut posséder un permis de brûlage. Un coupe-feu conforme à la réglementation doit par ailleurs être aménagé. Pour plus de détails sur les exigences requises pour obtenir un permis, veuillez communiquer avec la SOPFEU au 1 800 463-FEUX (3389).



Figure 3. Brûleur à l'huile

Source : MAPAQ

La taille d'automne par brûlage

Le coût du brûlage d'automne est plus élevé que celui du printemps; le taux d'humidité étant généralement plus élevé à cette période de l'année.

Les principaux avantages du brûlage d'automne sont les suivants :

- le risque d'endommager la couche de matière organique est moins élevé;
- il est généralement plus facile d'obtenir un permis de brûlage;
- le producteur dispose de plus de temps pour effectuer le désherbage et la fertilisation au printemps;
- le risque de perte de contrôle du feu est moins élevé, car le taux d'humidité du sol est plus élevé;
- dans les cas de brûlage à forfait, la disponibilité des brûleurs est plus grande à cette période.

La taille de printemps par brûlage

Au printemps, la période où le sol est encore gelé ou humide représente le meilleur moment pour effectuer le brûlage. Dans ces conditions, il est plus facile de préserver la couche de matière organique. Les brûlages tardifs au printemps doivent être légers.

COMPARAISON ENTRE LA TAILLE PAR FAUCHAGE ET LA TAILLE PAR BRÛLAGE

La fauche ou le brûlage, lorsqu'ils sont bien effectués, sont tout aussi efficaces l'un que l'autre pour la régénération du plant de bleuet.

Les avantages du brûlage sont les suivants :

- permet de faire un bon travail dans les terrains accidentés;
- peut contribuer à diminuer l'incidence de certaines maladies, insectes ravageurs et mauvaises herbes. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter le feuillet suivant « Intégration du brûlage dans votre plan de lutte antiparasitaire » au <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/WildBlueberries-BleuetsSauvages/C150f.pdf>.

Les avantages de la fauche sont les suivants :

- bien effectuée, elle ne comporte pas de risques de destruction de la matière organique;
- elle permet le rajeunissement des plants en une seule étape plutôt qu'en deux étapes, comme c'est généralement le cas avec le brûlage;
- le temps d'exécution des travaux n'est généralement pas influencé par les conditions climatiques, contrairement au brûlage;
- elle présente moins de risques pour la survie des alliés de la culture, comme les insectes prédateurs bénéfiques et les pollinisateurs;
- elle est moins coûteuse que le brûlage.

Afin de bénéficier des avantages respectifs des deux méthodes, il est pertinent de les combiner. Ainsi, on recommande de brûler une fois par trois rotations, à partir de la quatrième année après l'aménagement.

ORGANISMES RESSOURCES

SOPFEU pour le permis de brûlage

FEUILLETS COMPLÉMENTAIRES

3.1 *La croissance et le développement du bleuetier*

3.3 *La prévention du gel dans les bleuetières*

4.3 *La taille comme méthode de lutte*

12.1 *Le plan de prévention des accidents à la bleuetière*

12.2 *Les exigences environnementales et réglementaires pour l'exploitation d'une bleuetière*

RÉFÉRENCES

Chiasson, G. et J. Argall. 1995. *La taille des bleuetières*. Feuillet d'information A.5.0. Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick. [En ligne]. <http://www.gnb.ca/0171/10/A50F.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).

RÉDACTION 2010

Sophie Gagnon, agronome, coordonnatrice en gestion de projet, Agrinova, Alma

Marie-Ève Moreau, agronome, conseillère, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

RÉVISION

Gaétan Chiasson, agronome, agent de développement, ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, Bathurst

Jean Lafond, M. Sc., chercheur en fertilité des sols, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Normandin

Laurier Tremblay, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bergeronnes

MISE À JOUR 2015

Véronique Moreau, agronome, directrice générale, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini